



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/REC/XX/2
30 avril 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES
ET TECHNOLOGIQUES

Vingtième réunion

Montréal, Canada, 25-30 avril 2016

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

**XX/2. Évaluation scientifique des progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs d'Aichi pour la
biodiversité sélectionnés**

L'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques

Prie le Secrétaire exécutif d'élaborer des propositions pour la prochaine évaluation scientifique des progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs d'Aichi pour la biodiversité sélectionnés pour lesquels les progrès ont été les moins marqués, pour donner suite aux décisions X/2 et XII/1, en tenant compte des informations et priorités émanant des dix-neuvième et vingtième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, afin d'identifier les objectifs pour lesquels une évaluation scientifique serait la plus susceptible d'aider à la réalisation des objectifs en question, et de présenter ces propositions à la Conférence des Parties à sa treizième réunion.

L'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques recommande que la Conférence des Parties, à sa treizième réunion, adopte une décision qui s'aligne sur ce qui suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant le paragraphe 6 de la décision XII/1, dans lequel elle reconnaît que des progrès encourageants ont été faits pour réaliser quelques éléments de la plupart des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité mais que, dans la majorité des cas, ces progrès ne seront pas suffisants pour atteindre les objectifs à moins que des mesures additionnelles urgentes et efficaces ne soient prises pour atténuer les pressions exercées sur la diversité biologique et prévenir son déclin continu,

Notant que de telles mesures peuvent être fondées sur une évaluation scientifique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs,

Consciente du rôle que joue l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans l'examen des progrès accomplis par les Parties dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le rôle de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques dans la fourniture de conseils, et reconnaissant les mandats complémentaires de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application,

Prie le Secrétaire exécutif, sous réserve de la disponibilité des ressources, de préparer, en collaboration avec des membres du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et d'autres partenaires compétents, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors d'une réunion qui aura lieu avant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, des évaluations scientifiques actualisées des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en se concentrant tout particulièrement sur les objectifs pour lesquels les progrès ont été les moins marqués et en utilisant les données disponibles et les indicateurs répertoriés dans la recommandation XX/13 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, selon qu'il convient, ainsi que d'autres sources d'informations utilisées pour la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, et *prie en outre* le Secrétaire exécutif d'élaborer des options en vue d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs qui ont été identifiés comme étant les moins avancés.
